



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108454

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » Dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'étude préconise notamment de poursuivre la création de licences professionnelles et de masters professionnels, en y associant les branches professionnelles et les ministères concernés. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Depuis leur création en 1999, le nombre de licences professionnelles (LP) habilitées croît régulièrement pour s'élever à la rentrée 2006 à 1453. Cette forte progression sur un temps relativement court s'explique notamment par l'orientation professionnelle d'un cursus universitaire qui satisfait à la fois les étudiants souhaitant une insertion professionnelle rapide et réussie et les branches professionnelles qui peuvent disposer d'un recrutement en adéquation avec leurs besoins. Il en est de même, depuis 2002, des masters professionnels dont le nombre est nettement supérieur aux masters recherche par la multiplication des spécialités. Compte tenu des enjeux que représentent ces formations professionnelles pour accroître l'employabilité des jeunes diplômés, le ministère chargé de l'enseignement supérieur entend appliquer les recommandations émises par la commission du débat national université-emploi présidée par le recteur Hetzel dont le rapport final a été remis au Premier ministre le 24 octobre 2006. Grâce à la licence et au master professionnels, l'université doit amplifier son ouverture vers le monde économique en multipliant les partenariats financiers et pédagogiques. Lors de la dernière campagne d'habilitation des licences professionnelles, un important travail d'accompagnement a été mené par la Commission nationale d'expertise (CNE) auprès des établissements et des porteurs de projets afin de les aider, lorsque cela était nécessaire, à améliorer le contenu de leurs dossiers. Au total, 225 licences professionnelles nouvelles sont proposées aux étudiants dès cette année, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2004-2005. La participation des branches professionnelles et des autres ministères dans la construction des formations de licences professionnelles représente la pierre angulaire du dispositif, la CNE est composée à parité de représentants des branches et les procédures d'expertises associent largement les différentes administrations concernées par les emplois visés. Au-delà du volume de l'offre de licences professionnelles, un travail sur le fond, qui repose sur 3 grands axes, a également été engagé : permettre aux LP d'investir le champ des métiers émergents tels que les services à la personne, l'environnement, le sport ou l'animation ; consolider l'inscription de ces formations au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), la démarche de certification devant permettre à chaque étudiant de disposer d'une information précise sur le contenu de la formation, les moyens d'y accéder et les débouchés correspondants ; renforcer l'évaluation de ces formations lors de leur renouvellement de manière à adapter en permanence leur contenu, au regard d'indicateurs concernant les effectifs, les débouchés ainsi que la rapidité et la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Données clés

**Auteur** : [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription** : Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 108454

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 octobre 2006, page 11217

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1853